

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18 H 15
--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Comptes Administratifs – Exercice 2012

(Rap. M. le Maire)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2012

(Rap. M. RODRIGUES)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

c) Affectation des résultats de l'exercice 2012

(Rap. M. RODRIGUES)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

d) Recrutement de neuf jeunes dans le cadre du dispositif
« Emploi d'Avenir »

(Rap. Mme HEURTAUX)

e) Créations et suppressions modification du tableau des effectifs Ville
des emplois permanents

(Rap. Mme HEURTAUX)

f) Application de pénalités de retard relatives à l'extension du dispositif
de vidéo protection

(Rap. M. LIEBART)

g) provisions pour risques juridiques

(Rap. Mme HEURTAUX)

h) Cession d'une emprise foncière située à l'angle de la rue des Tanneurs
et rue Saint-Laurent au profit de Plurial Le Toit Champenois
Acquisition d'un garage situé 5, rue Saint Laurent à Epernay

(Rap. Mme HEURTAUX)

(Rap. Mme HEURTAUX)

- j) Mise en place d'astreintes dans le cadre de l'organisation des fêtes foraines (Rap. Mme HEURTAUX)
- k) Rétrocession de trois emplacements de parking du C.C.A.S à la Ville d'Épernay à titre gratuit (Rap. Mme LOYAUX)
- l) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et la Société Bus-Est Épernay -Réseau Mouvéo, Le Crédit Agricole du Nord-Est, BEC Construction Champagne, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Épernay, et l'Office de Tourisme Épernay Pays de Champagne (Rap. M. FROMM)
- m) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- n) Acquisitions de locaux situés 1 et 7, rue Chocatelle à Épernay et appartenant au Conseil Général de la Marne (Rap. Mme HEURTAUX)
- o) Garantie d'emprunt complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A.d'HLM – Le Foyer Rémois pour les 23 logements Quai de la Villa (Rap. Mme GARZA)
- p) Cession d'un terrain constructible situé rue des Forges à Épernay au profit de Monsieur OZDEMIR (Rap. Mme HEURTAUX)
- q) Décision modificative n° 2 – exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
- r) Jury relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking des Arcades passé selon la procédure négociée et désignation des membres (Rap. M. le Maire)

3 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Contrat Urbain de Cohésion Sociale Avenant à la convention cadre 2011/2014 rapport relatif au rapport d'activité 2012 du CUCS (Rap. Mme CHARIF)
- b) Contrat Urbain de Cohésion Sociale Avenant à la convention cadre 2011/2014 rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (Rap. Mme CHARIF)
- c) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 – Bourse au permis de conduire Attribution d'un complément bourse (Rap. Mme CHARIF)
- d) Désaffectation des locaux scolaires « Fontaine les Bergers » (Rap. Mme LOYAUX)
- e) Contrat Enfance Jeunesse (Rap. Mme LOYAUX)

4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et la Banque Populaire Lorraine-Champagne (Rap. M. MARECHAL)
- b) Proposition de classement du Château Perrier au titre des monuments Historiques (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Société de natation et sauvetage d'Épernay – S.N.S.E Convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. MARANDON)

5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Composition de la Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Approbation du plan de financement relatif à l'assistance à l'élaboration et à l'animation de la démarche Agenda 21 et demande de subventions (Rap. M. SCHMIT)
- c) L'Association Syndicale Autorisée pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles – Adhésion (Rap. M. SCHMIT)

d) Adhésion à la charte d'entretien des espaces publics en Champagne Ardenne
Niveau 2

(Rap. M. SCHMIT)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 13-4791

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 13-4792

2a1-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-5 075 374,12	4 786 774,12	19 399 282,26	19 348 023,21	-339 859,05
Fonctionnement	7 144 459,88	-4 786 774,12	41 680 649,09	47 506 951,98	8 183 988,65
TOTAUX	2 069 085,76	0,00	61 079 931,35	66 854 975,19	7 844 129,60

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

11 367 500 € en investissement
546 700 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

7 459 700 € en investissement
164 900 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 13-4793

2a2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012-PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-158 413,67	192 413,67	111 148,07	64 634,07	-12 514,00
Fonctionnement	287 011,23	-192 413,67	365 763,73	622 961,83	351 795,66
TOTAUX	128 597,56	0,00	476 911,80	687 595,90	339 281,66

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

122 300 euros en section d'investissement

2 400 euros en section de fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 13-4794

2a3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 -CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	6 705,36	0,00	133 482,78	152 498,12	25 720,70
Fonctionnement	7 633,14	0,00	201 557,11	197 328,18	3 404,21
TOTAUX	14 338,50	0,00	335 039,89	349 826,30	29 124,91

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 24 000 euros en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4795

2a4-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012-CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	30 563,50	0,00	24 738,78	22 243,62	28 068,34
Fonctionnement	-8 170,25	0,00	1 344 140,68	1 358 151,99	5 841,06
TOTAUX	22 393,25	0,00	1 368 879,46	1 380 395,61	33 909,40

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 27 900 euros en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4796

2a5-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-63 099,01	0,00	0,00	47 939,01	-15 160,00
Fonctionnement	807,72	0,00	1 263 062,90	1 261 941,78	-313,40
TOTAUX	-62 291,29	0,00	1 263 062,90	1 309 880,79	-15 473,40

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 15 160 € en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4797

2a6-COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-461 096,45	58 096,45	0,00	13 322,00	-389 678,00
Fonctionnement	58 976,45	-58 096,45	16 622,00	73 344,00	57 602,00
TOTAUX	-402 120,00	0,00	16 622,00	86 666,00	-332 076,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 335 100 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 4 contre : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4798

2b1-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-5 075 374,12	4 786 774,12	19 399 282,26	19 348 023,21	-339 859,05
Fonctionnement	7 144 459,88	-4 786 774,12	41 680 649,09	47 506 951,98	8 183 988,65
TOTAUX	2 069 085,76	0,00	61 079 931,35	66 854 975,19	7 844 129,60

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4799

2b2- COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-158 413,67	192 413,67	111 148,07	64 634,07	-12 514,00
Fonctionnement	287 011,23	-192 413,67	365 763,73	622 961,83	351 795,66
TOTAUX	128 597,56	0,00	476 911,80	687 595,90	339 281,66

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaiènt excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4800

2b3-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	6 705,36	0,00	133 482,78	152 498,12	25 720,70
Fonctionnement	7 633,14	0,00	201 557,11	197 328,18	3 404,21
TOTAUX	14 338,50	0,00	335 039,89	349 826,30	29 124,91

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4801

2b4-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	30 563,50	0,00	24 738,78	22 243,62	28 068,34
Fonctionnement	-8 170,25	0,00	1 344 140,68	1 358 151,99	5 841,06
TOTAUX	22 393,25	0,00	1 368 879,46	1 380 395,61	33 909,40

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4802

2b5-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-63 099,01	0,00	0,00	47 939,01	-15 160,00
Fonctionnement	807,72	0,00	1 263 062,90	1 261 941,78	-313,40
TOTAUX	-62 291,29	0,00	1 263 062,90	1 309 880,79	-15 473,40

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n°13-4803

2b6-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2012 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2012 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2012	Mandats 2012	Titres 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-461 096,45	58 096,45	0,00	13 322,00	-389 678,00
Fonctionnement	58 976,45	-58 096,45	16 622,00	73 344,00	57 602,00
TOTAUX	-402 120,00	0,00	16 622,00	86 666,00	-332 076,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4804

2c1- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -4 247 659.05 €,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 7 802 188.65 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 4 247 659.05 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 3 936 329.60 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4805

2c2-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à - 134 814.00 €,

Vu le résultat 2012 de la section de fonctionnement s'élevant à 349 395.66 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 265 000 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 86 795,66 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4806

2c3-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2012 après restes à réalisés de la section d'investissement s'élevant à 1 720.70 €,

Vu le résultat 2012 de la section de fonctionnement s'élevant à 3 404.21 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2012 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4807

2c4-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 168.34 €,

Vu le résultat 2012 de la section de fonctionnement s'élevant à 5 841.06 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2012 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4808

2c5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2012 de la section de fonctionnement s'élevant à – 313.40 €,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section d'investissement, s'élevant à 0,00 €

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2012 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4809

2c6-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2012 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
– 54 578.00 €,

Vu le résultat 2011 de la section de fonctionnement s'élevant à 57 602.00 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 57 602 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 Abstentions : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4810

2d-RECRUTEMENT DE ONZE JEUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMPLOI D'AVENIR »

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant que la Ville souhaite favoriser des actions de solidarité et d'insertion professionnelle et faire face aux besoins d'activités de certains de ses services,

Considérant qu'il est nécessaire d'aider les jeunes en difficulté à retrouver un emploi,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- DECIDE la création de onze postes dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir », à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunérés sur la base du SMIC, ces contrats étant conclus pour une durée de 12 mois minimum, renouvelable dans la limite de 36 mois.

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et tous documents s'y rapportant,

Article 3.- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 12 et les recettes au compte 74718 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4811

2e-CREATIONS ET SUPPRESSIONS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 22 mai 2013,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 juin 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de gestionnaire des marchés publics à temps complet afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer certains postes qui ne sont plus nécessaires à la structure,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de gestionnaire des marchés publics à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de rédacteur ou de catégorie A du grade d'attaché ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de rédacteur ou d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 325 à 576 du grade de rédacteur ou sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché territorial.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^o classe à temps complet, d'un poste de technicien principal de 2^o classe à temps complet, de deux postes de brigadier chef à temps complet, de quatre postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 1^o classe à temps complet, de onze postes d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps complet, d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^o classe des écoles maternelles à temps complet et d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^o classe des écoles maternelles à temps complet afin de procéder aux avancements de grade.

Article 3.- DECIDE la suppression les postes suivants :

POSTES SUPPRIMES	NOMBRE
Adjoint technique de 2 ^o classe	15
Attaché à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires	1
Ingénieur	2
Adjoint administratif de 1 ^o classe	1
Adjoint technique de 1 ^o classe	1
Adjoint d'animation de 2 ^o classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires	1
Agent spécialisé de 1 ^o classe des écoles maternelles	1
TOTAL	22

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Attaché

Ancien effectif : 26

Nouvel effectif : 27

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif de 1^o classe

Ancien effectif : 12

Nouvel effectif : 11

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Ingénieurs

Grade : Ingénieur

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 4

Cadre d'emploi : Techniciens

Grade : Technicien principal de 2^o classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 28

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 18

Nouvel effectif : 19

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique principal de 1^o classe

Ancien effectif : 12

Nouvel effectif : 13

Grade : Adjoint technique principal de 2^o classe

Ancien effectif : 28

Nouvel effectif : 39

Grade : Adjoint technique de 1^o classe

Ancien effectif : 38

Nouvel effectif : 37

Grade : Adjoint technique de 2^o classe

Ancien effectif : 115
Nouvel effectif : 100

Grade : Adjoint technique de 2° classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires

Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 1

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : agents de police municipale

Grade : brigadier chef

Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 4

Filière : Sportive

Cadre d'emploi : Educateurs des activités physiques et sportives

Grade : Educateur des activités physiques et sportives principal de 2° classe

Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisées des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé de 1° classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 20
Nouvel effectif : 19

Grade : Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Grade : Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 10
Nouvel effectif : 11

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4812

2f-APPLICATION DE PENALITES DE RETARD RELATIVES A L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°12-3500 relative à l'extension du dispositif de vidéo protection,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 17 juin 2013,

Considérant que le délai d'exécution du marché, lot n° 2 « fourniture, pose et mise en service d'une caméra nomade » était fixé à 8 semaines,

Considérant que le matériel a été livré avec 93 jours calendaires de retard,

Considérant que le cahier des clauses techniques particulières du marché déroge au CCAG-FCS en fixant une pénalité de retard à 75 € HT/jour du retard,

Considérant toutefois que les documents particuliers du marché ne comportent pas l'indication des articles des documents généraux auxquels ils dérogent,

Considérant que la dérogation ne peut donc pas être appliquée à l'entreprise,

Considérant que le montant des pénalités de retard nécessite d'être reconsidéré conformément aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures Courantes et Services.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de limiter les pénalités de retard à 1 736,28 €,

DIT qu'un titre de recettes de 1 736,28 € sera émis et imputé sur le compte 7RV115/112/7711/PMUN/VIDEOPROTECTION du budget.

DIT que le titre précédent de 6975 € sera annulé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4813

2g-PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la requête de la SAS EVTP en date du 11 janvier 2013 tendant à obtenir, d'une part, l'annulation de la décision de la Ville de suspendre le paiement de deux factures de la société, la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 147 406,47 € avec intérêts de droit à compter du jour suivant l'expiration du délai de trente jours dont disposait la Ville pour procéder au règlement, et d'autre part, la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative ,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnisations éventuels,

Considérant toutefois que la somme de 147 406,47 € sollicitée par la requérante comprend un montant de 34 227,12 € déjà versé au sous-traitant en paiement direct et qu'il y a lieu de réduire la provision d'autant,

Entendu l'exposé du rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 115 179,35 €

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4814

2h-CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUÉE A L'ANGLE DE LA RUE DES TANNEURS ET RUE SAINT-LAURENT AU PROFIT DE PLURIAL LE TOIT CHAMPENOIS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu les estimations de France Domaine, n°2012-230V0030 en date du 31 janvier 2012, et n° 2013-230V110 en date du 25 février 2013,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une emprise de 827 m² située à l'angle des rues Saint-Laurent et des Tanneurs,

Considérant l'aménagement du quartier Saint-Laurent réalisé par le groupe PLURIAL LE TOIT CHAMPENOIS,

Considérant le procès verbal du Conseil d'Administration de PLURIAL LE TOIT CHAMPENOIS,

DECIDE de céder cette emprise foncière de 827 m², cadastrée section BK n° 286 et 287 au groupe PLURIAL LE TOIT CHAMPENOIS, moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) hors taxe, et hors frais pour prix d'acquisition.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4815

2i-ACQUISITION D'UN GARAGE SITUÉ 5, RUE SAINT-LAURENT A EPERNAY

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la proposition de la Ville d'acquérir le bien moyennant la somme de 40.000 €,

Vu l'accord écrit des consorts DESCHAMPS, en date du 17 mai 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquérir cet immeuble dans le cadre de l'aménagement du quartier Saint-Laurent,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir l'immeuble situé 5, rue Saint-Laurent, cadastré section BK n° 295 d'une contenance de 229 m², libre de toute occupation, appartenant aux consorts DESCHAMPS, moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4816

2j-MISE EN PLACE D'ASTREINTES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FÊTES FORAINES

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 7 février 2002,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005,

Vu le Comité Technique Paritaire du 12 juin 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant qu'il convient d'organiser une astreinte afin de répondre aux éventuelles difficultés liées à l'installation et au déroulement des fêtes foraines,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de déterminer les conditions et modalités de ces astreintes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- DECIDE d'instaurer, en période de fête foraine, une astreinte fonctionnant toute la semaine, en dehors des heures ouvrables, afin de répondre aux éventuelles difficultés liées à l'installation et au déroulement de la fête.

Article 2.- DIT que les modalités de rémunération sont celles fixées par l'arrêté du 7 février 2002 et le décret n°2005-542 du 19 mai 2005.

Article 3.- DECIDE qu'en cas de mobilisation de l'astreinte (intervention), l'agent peut soit récupérer, soit être rémunéré.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4817

2k- RETROCESSION DE TROIS EMPLACEMENTS DE PARKING DU C.C.A.S A LA VILLE D'EPERNAY A TITRE GRATUIT

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 19 juin 2013,

Vu l'acte de cession des droits d'usage des emplacements de stationnement situés au parking des Arcades signé le 31 décembre 1985,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant l'inutilité pour le CCAS de disposer d'un droit d'usage d'emplacements de stationnement dans ce parking,

Considérant l'intérêt pour la Ville de reprendre ces emplacements afin d'améliorer l'offre de stationnement au public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la rétrocession, à titre gratuit, du droit d'usage de 3 emplacements de stationnement situés au parking des Arcades de la part du CCAS

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4818

211- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE BUS-EST EPERNAY-RESEAU MOUVEO

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Société Bus Est Epernay souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Société Bus Est Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4819

212-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le Crédit Agricole du Nord-Est souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Crédit Agricole du Nord-Est,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaiènt excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4820

213- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que BEC Construction Champagne souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la société BEC Construction Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4821

214- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REIMS ET D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Chambre de Commerce d'Industrie de Reims et d'Epernay souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4822

215- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4823

2m-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 juin 2013 et de la commission Affaires Sociales et Education du 12 juin 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay 877,20 €

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville)
Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (2^{ème} acompte)
Animations commerciales (Fête des mères)
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM

Epernay Jumelages 2000 €

- Participation au 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Ettlingen
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

Groupe Créer 500 €

- Participation à la manifestation « Art dans la rue »
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

Association Philatélique Sparnacienne 1000 €

- Participation à l'organisation d'une exposition dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Ettlingen
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

2) Subventions exceptionnelles

Harmonie de la Corporation des Tonneliers d'Epernay 2 000 €

- Participation à l'organisation d'un concert dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Ettlingen
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIONNEL

Club de prévention 1 500 € maximum

- Participation à l'organisation d'une sortie familiale à Boulogne-sur-Mer, le samedi 6 juillet 2013 dans le cadre du Fond d'Initiatives et D'Aide aux Habitants
Imputation : VCV 832 824 65748 CVIL Action

Racing Club Epernay Hand-Ball 200 €

- Aide à l'organisation des finalités départementales de la coupe Marne, les 1^{er} et 2 juin 2013, au Hall des Sports Pierre Gaspard
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

CEP Tir à l'Arc 500 €

- Aide à l'acquisition de matériel (remplacement des stramites)
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Les P'tits Loups de Kathmandu 400 €

- Aide à l'organisation du Challenge Trail la Népalaise 15 juin 2013
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

UNSS Lycée Godart-Roger 500 €

- Aide aux déplacements championnats de France UNSS juin 2013
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Les Hommes Grenouille

500 €

- Aide au déplacement pour la finale D2 à Berck les 8 et 9 juin 2013
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAU, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4824

2n-ACQUISITIONS DE LOCAUX SITUÉS 1 ET 7, RUE CHOCATELLE A EPERNAY ET APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA MARNE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation du service du Domaine, en date du 10 juillet 2012,

Vu le courrier du Président du Conseil Général en date du 30 mai 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir les lots de copropriétés situés au 1 et 7, rue Chocatelle numéros 407, 449, 450, 451 et 494 d'une contenance de 258 m²,

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition permettant l'agrandissement de la structure de la Petite Enfance « Les Petits Bouchons » et l'installation des services de la Police Municipale.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir du Conseil Général de la Marne, les lots situés 1 et 7, rue Chocatelle, numéros 407, 449, 450, 451 et 494, d'une contenance de 258 m², moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (255.000 €), hors frais d'acquisition à la charge de la Ville, et dans les conditions d'occupation temporaire qui existeraient au moment de la vente.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 820 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4825

**2o- GARANTIE D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA CAISSE
DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE
FOYER REMOIS POUR LES 23 LOGEMENTS QUAI DE LA VILLA**

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – Le Foyer Rémois en date du 22 mai 2013, sollicitant une garantie d'emprunt complémentaire afin de financer la construction de 23 logements Quai de la Villa à Epernay.

Vu le contrat de prêt n°1250395 en annexe signé entre la S.A d'HLM – Le Foyer Rémois, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 800 000 €,

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 1250395 d'un montant de 800 000 €, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par la SA d'HLM – Le Foyer Rémois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM – Le Foyer Rémois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Épernay s'engage à se substituer à la SA d'HLM – Le Foyer Rémois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A d'HLM – Le Foyer Rémois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4826

2p-CESSION D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SITUE RUE DES FORGES A EPERNAY AU PROFIT DE M. OZDEMIR

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 juin 2013,

Vu l'estimation de France Domaine, en date du 19 octobre 2012,

Vu le courrier d'acquisition de Monsieur Unal OZDEMIR,

Considérant que la Ville est devenue propriétaire d'un terrain constructible cadastré section BC n° 78, 81 et 82 d'une surface de 9000 m² suite à l'exercice de son droit de préemption,

Considérant que le projet de construction d'un centre technique municipal a été abandonné sur ces parcelles,

Considérant que la Ville n'a plus l'utilité de ces parcelles et les a proposées à la vente,

Considérant les courriers de renonciation au droit de rétrocession des anciens propriétaires et de l'acquéreur évincé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder un terrain d'une surface de 4703 m² environ, qui sera délimité par le géomètre, provenant des parcelles, cadastrées section BC n° 78, 81 et 82 pour partie, à Monsieur Unal OZDEMIR, moyennant le prix principal de TRENTE CINQ EUROS (35,00 €) LE METRE CARRE, net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4827

2q- DECISION MODIFICATIVE N°2 –EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Affectation du résultat et ajustement des crédits

- + 7 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** CAC267/020/6257/ADMG (réceptions)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** CAC267/04/6257/CULT (réceptions)
- + 1 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** CBA272/323/6232/ARCH (fêtes et cérémonies)
- + 25 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** CME253/321/6228/MEDI (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VDE902/94/60636/DECO (vêtements de travail)
- + 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2ED201/20/627/EDUC (services bancaires et assimilés)
- + 3 616 500,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 130 000,00 euros du **chapitre 042** compte **D** FIORDRES/01/6811/FINA (dotation aux amortissements)
- - 100 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FISUBBUD/520/657362/FINA (subventions de fonctionnement CCAS)
- - 5 800,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/251/67441/FINA (subventions de fonctionnement aux budgets annexes)
- - 2 100,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/94/67441/FINA (subventions de fonctionnement aux budgets annexes)
- + 115 200,00 euros du **chapitre 68** compte **D** DAJ504/01/6815/FINA (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)

- + 12 100,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DD8300/830/617/DURA (études et recherches)
- + 3 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 1FV101/024/6232/DECO (fêtes et cérémonies)
- + 127 100,00 euros du **chapitre 65** compte **D** SDS725/40/6574/SPOR (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 2 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7AG719/820/60632/BATI (fournitures de petit équipement)
- + 26 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV706/822/60633/VOIR (fournitures de voirie)
- + 2 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV724/821/6156/CSMU (maintenance)
- + 77 900,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7RV800/01/673/CSMU (annulations titres sur exercices antérieurs)
- + 1 400,00 euros du **chapitre 77** compte **R** CBA272/323/7788/ARCH (produits exceptionnels divers)
- + 10 400,00 euros du **chapitre 74** compte **R** CME253/321/74718/MEDI (autres participations)
- + 3 936 300,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 32 100,00 euros du **chapitre 013** compte **R** 4RH401 /020/6419/PAIE (remboursements sur rémunérations du personnel)
- + 194 000,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 127 100,00 euros du **chapitre 013** compte **R** SDS725/40/6419/SPOR (remboursements sur rémunérations du personnel)
- + 50 000,00 euros du **chapitre 77** compte **R** SST708/412/773/SPOR (mandats annulés sur exercices antérieurs)
- + 82 100,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7EV723/813/70841/PROP (mise à disposition du personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS, caisse des écoles)
- + 56 200,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7RV800/821/70323/CSMU (redevance d'occupation du domaine public communal)
- + 10 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 1OF252/33/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 33 700,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 1OF252/33/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 1 144 200,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 1OF252/33/2313/BATI (constructions)
- +105 900,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 1OF252/33/2313/BATI (constructions)
- +630,00 euros du **chapitre 21** compte **D** HGF840/524/2183/INFO (matériel de bureau et informatique)
- + 12 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CAC260/312/2158/CULT (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 3 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CBA256/322/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- - 25 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CME253/321/2162/MEDI (fonds anciens des bibliothèques et musées)
- + 11 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CME254/321/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)

- + 700,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VDE902/94/2184/DECO (mobilier)
- + 30 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EM211/211/21312/BATI (constructions bâtiments scolaires)
- + 10 200,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EM211/211/2183/INFO (matériel de bureau et informatique)
- + 184 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EP221/212/21312/BATI (constructions bâtiments scolaires)
- + 339 900,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 100 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/520/2041621/FINA (subventions d'équipement biens mobiliers, matériel et études - ccas)
- + 5 800,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/251/2041641/FINA (subventions d'équipement biens mobiliers, matériel et études – à caractère industriel et commercial)
- + 15 200,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/95/2041641/FINA (subventions d'équipement biens mobiliers, matériel et études – à caractère industriel et commercial)
- + 20 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/21311/BATI (constructions hôtel de ville)
- + 14 200,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 55 900,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 650,00 euros du **chapitre 21** compte **D** DPO502/112/2183/INFO (matériel de bureau et informatique)
- + 50 000,00 euros du **chapitre 27** compte **D** SDS725/40/274/FINA (prêts)
- + 1 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SST708/412/2128/ATEL (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 2 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SST708/412/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 80 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7AG719/820/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 55 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/71/2111/IMMO (terrains nus)
- + 312 050,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2111/IMMO (terrains nus)
- + 160 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 194 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 260 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- +42 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 18 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV706/822/2031/VOIR (frais d'études)
- +3 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV706/822/2031/ETUD (frais d'études)
- + 1 800,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV706/822/2031 ETUD (frais d'études)

- + 117 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV706/822/2152/VOIR (installations de voirie)
- + 2 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV723/813/2158/PROP (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 7 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV723/813/2182/AUTO (matériel de transport)
- + 5 900,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV724/814/2031/CSMU (frais d'études)
- + 5 870,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV724/814/2158/CSMU (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 33 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 7EV724/814/2315/CSMU (installations, matériel et outillage techniques)
- + 4 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 9TO950/95/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- - 147 200,00 euros du **chapitre 13** compte **R** 1OF252/33/1313/MDAS (subventions d'équipements Département)
- - 10 400,00 euros du **chapitre 13** compte **R** CME253/321/1321/MEDI (subventions d'équipement non transférables Etat et établissements nationaux)
- - 400 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 3 616 500,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 130 000,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/281318/FINA (amortissements autres constructions)
- + 4 247 700,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- - 100 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 7BA720/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)

BUDGET PARKING

Affectation du résultat et ajustement des crédits

- + 2 200,00 euros du **chapitre 042** compte **D** FIORDRES/01/6811/FINA (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)
- + 82 100,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK751/821/6283/PROP (frais de nettoyage des locaux)
- + 86 700,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 24 000,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 12 600,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 108 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK752/821/21318/FINA (constructions autres bâtiments publics)
- + 2 200,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/281318/FINA (amortissements constructions autres bâtiments publics)
- + 265 000,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)

BUDGET CAMPING

Affectation du résultat et ajustement des crédits

- + 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/627/TOUR (services bancaires et assimilés)
- + 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/637/FINA (autres impôts, taxes et versements assimilés)
- + 3 400,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- -2 100,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/95/74748/FINA (participations autres Communes)
- + 11 310,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2128/BATI (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 4 490,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 1 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2188/TOUR (autres immobilisations corporelles)
- + 25 700,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 15 200,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/95/13148/FINA (subventions équipements autres Communes)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Affectation du résultat et ajustement des crédits

- + 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/627/REST (services bancaires et assimilés)
- + 300,00 euros du **chapitre 042** compte **R** FIORDRES/01/777/FINA (quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat)
- + 5 800,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/002/01/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 5 800,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/251/74/FINA (subventions d'exploitation)
- + 5 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2188/CGES (autres immobilisations corporelles)
- + 300,00 euros du **chapitre 040** compte **D** FIORDRES/01/13914/FINA (subventions d'équipement Communes)
- + 28 000,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

BUDGET CHAUFFAGE

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 300,00 euros du **chapitre 002** compte **D** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 300,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7CU716/70/70688/BATI (autres prestations services)
- + 15 160,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 389 700,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 173 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 9AE913/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)
- - 176 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 57 600,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4828

2r- JURY RELATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU PARKING DES ARCADES PASSE SELON LA PROCEDURE NEGOCIEE ET DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 74 III alinéa 4° et 24,

Considérant que la Ville souhaite réhabiliter et mettre aux normes le parking des Arcades et en profiter pour optimiser son fonctionnement, en vue d'améliorer son attractivité sa qualité du stationnement du quartier, notamment à destination de la clientèle horaire,

Considérant que cette réhabilitation nécessite la passation d'un marché public de maîtrise en procédure négociée selon les dispositions de l'article 74 III du Code des marchés publics,

Considérant que la procédure retenue pour la requalification du parking des Arcades nécessite la constitution d'un Jury de maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres du Jury de maîtrise d'œuvre au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures reçues :

- liste unique :

- Annie LOYAUX
- Jacques FROMM
- Anne-Marie LEGRAS
- Nicolas SCHMIT
- Marc LEFEVRE
- Jonathan RODRIGUES
- Anne-Lise PETITPAS
- Jacques GUILLAUME
- Daniel MAIRE
- Jean-Paul GUILLOT

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

DECLARE élus les membres suivants :

titulaires :

- Annie LOYAUX
- Jacques FROMM
- Anne-Marie LEGRAS
- Nicolas SCHMIT
- Marc LEFEVRE

suppléants :

- Jonathan RODRIGUES
- Anne-Lise PETITPAS
- Jacques GUILLAUME
- Daniel MAIRE
- Jean-Paul GUILLOT

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4829

3a- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014 RAPPORT RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU CUCS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008,

Vu la convention en date du 13 mars 2007 portant Contrat Urbain de Cohésion Sociale et son avenant de prorogation du 4 mars 2011,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 12 juin 2013,

Considérant l'obligation législative de présentation d'un rapport aux collectivités territoriales compétentes sur les actions menées en matière de Développement Urbain.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4830

3b- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014 RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 12 juin 2013,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4831

3c- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT BOURSE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 12 juin 2013,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats répondant aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire à finaliser le coût de leur permis,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'attribution d'un complément bourse à :

Monsieur Hamadi SOUAMES, la somme de 200 €;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CIVIL PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4832

3d- DESAFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES FONTAINE LES BERGERS

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-30,

Vu le Code de l'Éducation et son article L. 212-1, fixant la création et l'implantation des écoles et classes maternelles et élémentaires d'enseignement public,

Vu la saisine du Préfet en date du 21 février 2013,

Vu l'arrêté de fermeture et de transfert des classes de l'école Fontaine les Bergers pris par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale en date du 21 février 2013,

Considérant la délibération n°13-4509 du Conseil Municipal, en date du 18 mars 2013, approuvant la fusion des périmètres scolaires Fontaine les Bergers et Crayère,

Considérant que les locaux scolaires de la maternelle Fontaine les Bergers ne seront plus utilisés comme école,

Considérant que ces locaux peuvent être affectés à une autre utilisation,

Considérant la nécessité de les désaffecter,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de désaffecter les locaux scolaires de la maternelle Fontaine les Bergers, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Adopté à la majorité (31 voix pour – 3 ne prennent pas part au vote : MM. GUILLOT, LEFEVRE, LAADAM – 1 abstention : Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Epemay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4833

3e- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Éducation du 12 juin 2013,

Considérant le contrat d'objectifs et de cofinancement enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013,

Considérant que ce contrat permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus en répondant prioritairement à deux objectifs, celui de favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les grands,

Considérant que pour les actions des services Petite Enfance, Education Jeunesse, et centres sociaux, la CAF de la Marne verse une prestation de service à la Ville d'Epernay sous forme de subvention,

Considérant que depuis octobre 2011, la halte-garderie La Baleine Bleue a été reprise en gestion par le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay, puis transformée en multi accueil,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à la convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Autorise, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiale de la Marne ainsi que tout document s'y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4834

4a- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA BANQUE POPULAIRE LORRAINE-CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 juin 2013,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Champagne-Lorraine souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du 18^{ème} festival des Musiques d'Eté,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que La Banque Populaire souhaite participer aux frais du festival,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la Banque Populaire à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4835

4b- PROPOSITION DE CLASSEMENT DU CHATEAU PERRIER AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 4 en date du 26 juin 2012, portant inscription du Château Perrier au titre des monuments historiques,

Vu la délibération n° 12-4050 du 24 septembre 2012 du Conseil Municipal, approuvant la proposition de classement du Château Perrier émise par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne, consécutive à la décision de la Commission Régionale du patrimoine et des sites,

Vu la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles par décision de la commission nationale des monuments historiques du 11 février 2013, de solliciter le classement du Château Perrier, dans son ensemble, et ce, au regard de son intérêt architectural lié à la parcelle et au jardin qui complètent le bâtiment, au titre des monuments historiques,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 juin 2013,

Considérant la valorisation patrimoniale attachée au classement de l'ensemble de la propriété du Château Perrier, compte-tenu de son intérêt architectural lié à la parcelle et au jardin qui complètent le bâtiment,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de classement du Château Perrier dans son ensemble, compte-tenu de son intérêt architectural lié à la parcelle et au jardin qui complètent le bâtiment, émise par la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne, consécutive à la décision de la commission nationale des monuments historiques.

EMET un avis favorable au classement de l'ensemble de la propriété du Château Perrier au titre des monuments historiques, compte-tenu de son intérêt architectural lié à la parcelle et au jardin qui complètent le bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4836

4c- SOCIETE DE NATATION ET SAUVETAGE D'EPERNAY – S.N.S.E CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 juin 2013,

Considérant que la Ville a développé un partenariat avec l'association « Société de Natation et de Sauvetage d'Eprenay » afin de soutenir les missions et actions de cette dernière,

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens conclue arrive à échéance le 20 août 2013,

Considérant la nécessité d'en conclure une nouvelle,

Considérant que l'association « Société de Natation et de Sauvetage d'Eprenay » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaiènt excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4837

5a- COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L 642-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II »,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2013 relative à la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), qui stipule notamment que la composition définitive de la Commission locale de l'AVAP doit être fixée par une délibération ultérieure,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la composition de la Commission locale de l'AVAP de la façon suivante :

Six élus municipaux :

L'Adjoint à l'Urbanisme,

L'Adjoint au Développement Durable,

L'Adjoint à la Culture,

Les trois membres de la Commission « Ravalement de façades ».

Quatre personnalités au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés :

Un membre de l'Association Epernay Patrimoine,
Un membre de la Fondation du Patrimoine, délégation régionale de Champagne-Ardenne,
Un membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay (CCI)
Un membre du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC).

Trois représentants de l'Administration :

Monsieur le Préfet ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4838

5b- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A L'ANIMATION DE LA DEMARCHE AGENDA 21 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 juin 2013,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'initier une politique de Développement durable dans le cadre des actions municipales et également à destination de l'ensemble de la population sparnacienne,

Considérant l'intérêt d'associer l'ensemble de la population et des acteurs sparnaciens à cette démarche Agenda 21,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet relatif à l'assistance à l'élaboration et à l'animation de la démarche Agenda 21.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

<i>DEPENSES</i>	Montant HT (en euros)	Montant TTC (en euros)	RESSOURCES	Montant TTC (en euros)	%
salaires et charges		21 298,75 €	Aides publiques sollicitées : <i>Union Européenne</i> <i>Région-ADEME</i>	16 674,23 €	50 % 20 %
Bureau d'études	10 075,00 €	12 049,70 €	Sous-total	6 669,69 €	
			Autofinancement <i>Fonds propres</i>	23 343,92 €	30 %
				10 004,53 €	
TOTAUX		33 348,45 €		33 348,45 €	

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer, au nom de la Ville, tous documents ou attestations relatifs à l'Agenda 21 et aux subventions précédemment cités.

Article 4 : AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions auprès de l'Europe, de la Région et de l'ADEME.

Article 5 : DIT que la dépense sera imputée sur le compte 2031/830/DDG830/DURA/AGENDA 21 du budget.

Article 6 : DIT que les recettes seront créditées sur le compte 1311/830/DDG830/DURA/AGENDA 21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4839

5c- L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR L'AMENAGEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA VOIRIE DES COTEAUX VITICOLES ADHESION ET DESIGNATION

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de statuts de l'Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 juin 2013,

Considérant que le vignoble champenois est engagé dans le développement de la viticulture durable depuis plusieurs années,

Considérant que dans le cadre de son Agenda 21, la Ville a inscrit la réalisation des études préparatoires à la mise en place d'une Association Syndicale Autorisée ou d'une Déclaration d'Intérêt Général pour la gestion de l'hydraulique des coteaux,

Considérant que le choix d'une Association Syndicale Autorisée a fait consensus,

Considérant que la Ville d'Epernay est propriétaire de parcelles situées dans le périmètre de cette ASA et doit voter pour la création de cette dernière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADHÈRE à l'Association Syndicale Autorisée ayant pour objet l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles,

DIT que les cotisations seront imputées sur le compte

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4840

5d- ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS EN CHAMPAGNE-ARDENNE, NIVEAU 2

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la politique de développement durable de la Ville,

Vu la délibération n°13-4530 du 18 mars 2013, engageant la Ville à réaliser un plan de gestion des espaces urbains avant 2015,

Vu la charte d'entretien des espaces publics développée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne (FREDONCA),

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 juin 2013,

Considérant que la Ville d'Epernay a un intérêt à adhérer à la charte d'entretien des espaces publics développée par la FREDONCA, et que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne à 50 %, au moins, l'établissement d'un plan de gestion des espaces urbains,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du niveau 2 de cette charte,

S'ENGAGE à inscrire, au prochain budget, les crédits nécessaires à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces urbains répondant aux objectifs définis dans le niveau 2 de la charte,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le moment venu,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la charte et tous documents afférents, y compris les demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 18 juin 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, présent jusqu'au rapport 2c, et ensuite représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Secrétaire de séance, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, présente jusqu'au rapport 4a, Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 13-4841

7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Les 30 avril, 3 mai et 7 juin 2013, d'accepter les indemnisations de :

-236,27 euros, correspondant à la remise en état de la console d'un feu tricolore, rue Godart-Roger, endommagée, suite à la manœuvre d'un véhicule, le 13 décembre 2012.

-200,38 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau indicateur, à l'angle de l'avenue de Champagne et de la rue Jean Chandon-Moët, endommagé suite à la manœuvre d'un véhicule, le 17 septembre 2012.

-310,22 euros, correspondant à la remise en état de deux panneaux de signalisation sur un terre-plein central rue Edouard-Vaillant, endommagés au cours d'un accident de la circulation, le 13 novembre 2012.

2°) Le 30 avril, 27 mai, 10 juin 2013, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 23 juin au 20 août 2013 de confier à :

-la SARL « SCOP MAMIE PRODUCTIONS », l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Viens faire le bal » avec BOUSKIDOU, le 4 juillet 2013 à 17 H 00, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 3165 € T.T.C.

-la SARL « PRODUC-SON », l'organisation d'un concert avec le groupe « Les Garçons trottoirs », le 16 août 2013 à 19 H 00, dans les jardins du Château-Perrier, et ce, moyennant la somme de 1846,50 € T.T.C.

-la SARL « SONS DU MONDE », l'organisation d'un concert avec l'ensemble « KOUBAN », le 6 août 2013 à 19 H 00, en l'église Saint-Pierre Saint-Paul, et ce, moyennant la somme de 2510 € T.T.C.

-la SARL « NUEVA ONDA PRODUCTION », l'organisation d'un concert avec le groupe « Malted Milk », le 16 juillet 2013, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 4220 € T.T.C.

-l'association « TRADIJAZZ », l'organisation d'un concert avec le groupe « La Planche à Laver », le 8 août 2013 à 19 H 00, place Roger Salengro, et ce, moyennant la somme de 1797 € T.T.C.

-AXEL LENARDUZZI, l'organisation d'un concert le 23 juillet 2013 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 1200 € T.T.C.

-l'association « VIOLON DINGUE », l'organisation d'un concert avec le groupe « ANTHRACITE », le 6 juillet 2013 à 20 H 00, place Fada N'Gourma, et ce, moyennant la somme de 3000 € T.T.C.

-Mme PAPADOPOULOS, l'organisation d'un concert le 9 juillet 2013 à 19 H 00, à l'Orangerie Moët & Chandon, et ce, moyennant la somme de 1962 €.

-l'association « Melomania », l'organisation d'un concert avec « Jérôme Finel Quintet », le 11 juillet 2013 à 19 H 00, dans le parc de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 1500 € T.T.C.

-l'association « Au-delà d'ici » l'organisation de deux séances d'un conte musical intitulé « Mélodimo », le 1^{er} août 2013 à 15 H 30 et 16 H 30, à la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 1200 € T.T.C.

-l'association « Oxal'Art », l'organisation d'un concert avec « La Villa Ginette », le 11 juillet 2013 à 21 H 00, dans le Parc de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 1500 € T.T.C.

3°) Le 13 mai 2013, dans le cadre des « Escales Africaines » de confier à :

-la SARL « Funambules des chants et des sons », l'organisation d'un concert avec Amadou SANFO, le 7 septembre 2013 à 21 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 2373,75 € T.T.C.

-l'association « Opus », l'organisation d'un spectacle intitulé « Le musée de Bombana de Kokologo » avec Athanase Kabré, le 7 septembre 2013 à 11 H 30 et 15 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 1946,05 € T.T.C.

4°) Les 13 et 17 mai 2013, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay », de confier à :

-l'association « Laurette Canyon », l'organisation d'un concert, place Hugues-Plomb, le 31 mai 2011 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 1500 €.

-l'association « Bel Air Street », l'organisation d'un concert avec le groupe « Gherkins », place Hugues-Plomb, le 1^{er} juin 2013 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 1500 € T.T.C.

5°) Le 13 mai, 5, 11 juin 2013, de mettre gracieusement à la disposition de :

-Mme la directrice de l'école Maternelle LANGEVIN, la salle de motricité, les toilettes, les classes 2 et 3 et la salle de restauration de l'école, afin d'organiser une exposition, le 17 mai 2013 de 18 H 30 à 20 H 00.

-Comité de Quartier La Goësse, la cour, les toilettes et l'accès à l'électricité de l'école Maternelle HORTICULTURE, afin d'organiser un vide-grenier, le 19 mai 2013 de 6 H 00 à 20 H 00.

-Mme la directrice de l'école Maternelle HORTICULTURE, la cour et toute l'école, afin d'organiser une kermesse, le 15 juin 2013 de 8 H 00 à 15 H 00.

-M. le directeur de l'école élémentaire MARX DORMOY, la cour, les préaux, la salle des maîtres, les toilettes et la salle de classe du bâtiment annexe de l'école, afin d'organiser une kermesse, le 11 juin 2013, de 16 H 30 à 23 H 00.

-Mme AKIL, présidente de l'Amicale des Ecoles Crayère et Fontaine les Bergers, la cour, les toilettes et les salles du rez-de-chaussée, afin d'organiser une kermesse, le 8 juin 2013 de 6 H 30 à minuit et le 9 juin 2013, de 9 H 00 à 12 H 00.

-M. GODIET directeur de l'école Elémentaire Belle Noue, la grande salle et les toilettes de l'école élémentaire ainsi que les extérieurs des écoles maternelle et élémentaire Belle Noue, le 14 juin 2013 de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme NICAISE directrice de l'école Elémentaire Jean Jaurés, la cour et la petite salle de cuisine, le 27 juin 2013 de 16 H 30 à 21 H 00, afin d'organiser un spectacle.

-Mme BALLOIR directrice de l'école maternelle Louise de Savoie, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école, le 25 juin 2013 de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme CHAMPENOIS directrice de l'école Elémentaire Chaude Ruelle, la cour et l'école Elémentaire, le 28 juin 2013 de 16 H 30 à 24 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme BALLOIR directrice de l'école Maternelle Langevin, la cour, les salles de classe de motricité et les toilettes de l'école, le 29 juin 2013 de 7 H 30 à 13 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme RENAUX directrice de l'école Maternelle Saintonge, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école Maternelle, le 28 juin 2013 de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme NIOGRET directrice de l'école Maternelle PRE AUX COUDES, la cour et toute l'école, le 29 juin 2013 de 8 H 00 à 20 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme LEROY directrice de l'École maternelle JANCELINS, la cour, les classes et la salle de motricité de l'école Maternelle, le 29 juin 2013 de 8 H 00 à 13 H 00, afin d'organiser une kermesse.

6°) Le 14 mai 2013, de confier à l'association « Moto Club d'Épernay » l'organisation du « Défil'mania » et du spectacle acrobatique de motos, le 13 juillet 2013, et ce, moyennant la somme de 7 000 € T.T.C.

7°) Le 14 mai 2013, d'accorder à l'Association des Paralysés de France la mise à disposition de services et l'occupation d'un bureau de permanences du 15 mai au 31 décembre 2013, à la Mairie de Quartier.

8°) Le 17 mai 2013, de consentir à Mme HENRY une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire concernant le logement de type IV sis, 8 bis rue de Verdun, du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, moyennant la somme de 388,51 € par mois hors charges locatives.

9°) Le 17 mai 2013, de consentir à Mme GROS-BEGNIN une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis, 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

10°) Le 23 mai 2013, d'organiser une exposition de sculptures de Sandrine FARGET, du 14 juin au 27 juillet 2013, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1200 € T.T.C.

11°) Le 23 mai 2013, de conclure un marché pour la réalisation de prestations de service en matière de télécommunications avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : FRANCE TELECOM SA, « services de téléphonie fixe : abonnements critiques et communications vers numéros spéciaux », et ce, moyennant la somme de 49 655,76 € T.T.C par an.

-lot n° 2 : COMPLETEL, « services de téléphonie fixe : abonnements centralisés et communications sortantes vers toutes destinations », et ce, moyennant la somme de 11 557,30 € T.T.C par an.

-lot n° 3 : ORANGE SA, « services de téléphonie mobile », et ce, moyennant la somme de 47 959,22 € T.T.C.

-lot n° 4 : BOUYGUES TELECOM, « services d'interconnexion de sites », et ce, moyennant la somme de 46 322,51 € T.T.C par an.

12°) Le 24 mai 2013, de mettre à disposition du Secours Populaire Français, un terrain de 639 m², sis lieu-dit « La Noue des Bœufs », du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2013, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de trois fois, et ce, moyennant le versement d'une redevance annuelle dont le montant a été fixé à 9,15 euros l'are.

13°) Le 24 mai 2013, de porter un avenant n°1 à la convention du 18 mars 2013 de mise à disposition d'un local rue Chocatelle à la demande de la S.A.R.L La Mer Kobus, afin d'effectuer un partage de surface d'occupation du local au profit de l'EURL CREMONT – Le Darjeeling.

14°) Le 24 mai 2013, de consentir à la société Le Darjeeling une convention d'occupation temporaire d'un local de 3 m² rue Chocatelle pour le stockage des conteneurs à déchets liés à son activité professionnelle du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2013, moyennant le paiement d'une redevance calculée au tarif municipal établi par mètre carré.

15°) Le 27 mai 2013, de conclure un marché pour la mise en œuvre d'animations pyrotechniques avec l'entreprise EURODROP, pour la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet ainsi que la soirée inaugurale des Habits de Lumière 2013, et ce, moyennant la somme de 24 000 € T.T.C.

16°) Le 29 mai 2013, de conclure un marché pour la création d'une dalle haute du rez-de-chaussée du site de restauration scolaire situé au 18, rue Chaude Ruelle avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 85 992,40 € T.T.C.

17°) Le 31 mai 2013, de conclure un marché pour l'organisation d'une campagne de relations presse concernant les Habits de Lumière 2013 avec la société AD'MISSIONS, et ce, moyennant la somme de 15 548 € T.T.C.

18°) Le 3 juin 2013, de conclure un marché pour le programme de réfection de la voirie pour l'année 2013 avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST « réfection de chaussée et de trottoirs » rues des Closets et de la Guadeloupe, et ce, moyennant la somme de 505 625,75 € T.T.C.

-lot n° 2 : COLAS EST Agence SCREG Epernay « aménagement de la chaussée, des parkings et des trottoirs » Allées de Québec et de Montréal, et ce, moyennant la somme de 228 758,92 € T.T.C.

19°) Le 4 juin 2013, de consentir à Mme BATONNET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis au 4^{ème} niveau de l'immeuble 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 395, 01 € par mois.

20°) Le 4 juin 2013, de mettre à la disposition de M. Christian CARON, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un jardin sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 161 m², et ce, moyennant une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, pour une période prenant effet à partir du 10 juin 2013 au 31 décembre 2014.

21°) Le 4 juin 2013, de mettre à la disposition de Mme Nataliya LATUNOVA, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un jardin sis lieudit « Sainte Anne », d'une superficie de 342 m², et ce, moyennant une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, pour une période prenant effet à partir du 10 juin 2013 au 31 décembre 2013.

22°) Le 4 juin 2013, de conclure un avenant pour procéder au transfert du marché n° 12.05/2 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage dans divers bâtiments communaux – lot n° 2 « Nettoyage des vitres » passé avec DIPRONET – LUSTRAL TROYES au bénéfice de la société LUSTRAL. Le nouveau titulaire du marché est la société LUSTRAL. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

23°) Le 5 juin 2013, de prendre un avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un bureau de la Mairie de Quartier à l'Association pour l'Audit des Aptitudes et du Comportement en modifiant les modalités de facturation qui se feront mensuellement et non plus à la séance.

24°) Le 6 juin 2013, de conclure un avenant n° 1 au marché relatif à la construction d'une Maison de la Vie Associative avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 179 910,45 € T.T.C.

25°) Le 7 et 12 juin 2013, dans le cadre de la manifestation « La Jeunesse se bouge » de confier à :
-l'association « JAM », l'organisation d'un concert, le 29 juin 2013 à 15 H 15, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

-« DJ FLO », l'organisation d'une représentation, le 29 juin 2013 à 16 H 15, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

26°) Le 7 et 12 juin 2013, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances » durant les périodes de vacances scolaires, du 8 juillet au 16 août 2013, de conventionner avec :

le Racing Club Epernay Champagne pour la mise à disposition :

-d'un animateur M. ROUQUETTE, du 8 au 12 juillet et du 5 au 16 août 2013, pour encadrer les activités de l'action, et ce, à titre gracieux.

L'Office des Sports Epernay Pays de Champagne pour la mise à disposition :

-d'un animateur M. BEAUFORT, du 8 juillet au 16 août 2013, pour encadrer les activités de l'action, et ce, à titre gracieux.

-un véhicules 9 places, du 8 au 12 juillet, du 22 au 26 juillet et du 5 au 16 août 2013, et ce, à titre gracieux.

-un véhicule 9 places, du 27 juillet au 4 août 2013, pour le séjour Ados organisé par le service Jeunesse de la Ville, moyennant l'indemnité kilométrique suivante : 1^{er} jour 30 euros, 2^{ème} jour 20 euros, 3^{ème} jour et jours suivants 10 euros + 0,20 euros du kilomètre au-delà de 150 km.

Le Club Epernay Tir à l'Arc pour la mise à disposition :

-une personne diplômée, ainsi que le matériel nécessaire pour encadrer l'activité Tir à l'Arc, les 15 et 22 juillet 2013, à raison de 22,87 € de l'heure.

Epernay GRS pour la mise à disposition :

-une personne diplômée, ainsi que le matériel nécessaire pour encadrer l'activité Gymnastique, les 10,17,23 et 29 juillet 2013, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

Ping Pong Club Epernay pour la mise à disposition :

-du matériel nécessaire pour l'activité Tennis de Table, les 9,11,17,19,23 et 29 juillet, les 1, 7 et 13 août 2013, et ce, à titre gracieux.

La Société PV-CP Distribution, qui réservera 18 entrées à Center Parcs Domaine du Lac d'Ailette avec accès à l'Aquamondo, avec sac « Déjeuner » , le 11, 18, et 25 juillet 2013, et ce, moyennant la somme de 358,20 euros par journée.

27°) Le 7 juin 2013, d'organiser une exposition en collaboration avec M. THIERRY qui mettra à disposition 16 photographies à la médiathèque centre-ville, du 27 août au 10 septembre 2013, et ce, à titre gracieux.

28°) Le 10 juin 2013, dans un souci de clarté, d'abroger la régie d'avance pour les séjours à caractère périscolaire et extrascolaire et de créer une nouvelle régie d'avance pour les séjours à caractère périscolaire et extrascolaire en intégrant les modifications nécessaires.

29°) Le 11 juin 2013, suite à une réorganisation du service relatif à la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des marchés, d'abroger la régie et de créer une nouvelle régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des marchés en intégrant les modifications nécessaires.

30°) Le 12 juin 2013, de confier à l'auto entreprise Atelier 14, l'organisation d'un atelier céramique dans le cadre des ateliers d'été durant les vacances d'été 2013, à la Maison Pour Tous, du 17 juillet au 28 août 2013, de 15 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 15 euros de l'heure.

31°) Le 12 juin 2013, d'organiser deux représentations de contes avec la société Riv'Arts Productions, à la médiathèque centre-ville, le 7 septembre 2013 à 10 H 30, et ce, moyennant la somme de 650 € T.T.C.

32°) Les 12, 14, 18, 20, 27 mars 2013, 5, 10, 12,17, et 26 avril, 5, et 11 juin 2013 de mettre :

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme DANIS, du 14 juin à 17 H 00 au 17 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. MAUDUIT, du 16 août à 17 H 00 au 19 août 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-La Régie Sparnacienne, du 26 juin 2013, de 15 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme DUPUIS, du 30 août à 17 H 00 au 2 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-les salles « Polyvalente », « Piccolo théâtre », « Salon jeunes » et la salle de réunion de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Club de Prévention, le 13 mai 2013 de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'Association Entr'Aide, du 21 juin à 18 H 00 au 24 juin 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme GODFRIN, du 28 juin à 18 H 00 au 1er juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-l'Association Bernon Loisirs, du 13 septembre à 18 H 00 au 16 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme MAUGET, du 12 juillet à 18 H 00 au 15 juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-AMNESTY INTERNATIONAL, du 4 octobre à 18 H 00 au 7 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Ecole Vignes Blanches, le 13 juin 2013, de 13 H 15 à 19 H 30, et ce, à titre gracieux.

-Melle DIARRA, du 30 août à 18 H 00 au 2 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Mme PARRED, du 23 août à 18 H 00 au 26 août 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-la salle Belle-Noue, à la disposition de :

-M. SCHNEIDER, du 6 septembre à 17 H 00 au 9 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Mme NOLLEAU, représentant La Confédération Nationale du Logement, le jeudi 13 juin 2013, de 18 H 00 à 22 H 00, pour l'organisation d'un Conseil d'Administration, et ce, à titre gracieux.

-la salle 216 de la Maison des Associations, à la disposition de :

-Baudoin Bertrand Formation, du 1^{er} au 4 juillet 2013, et ce, moyennant la somme de 40 euros forfaitaire par jour.

33°) Les 16, 27, 29 mai, 5, 12 et 17 juin 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4637 à 4639, 4687 à 4688, 4704 à 4705, 4708 à 4710, 4719 à 4723, 4757 à 4764 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services